

# ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

## ASSEMBLEE DES DELEGUES

---

Procès-verbal no 74  
du jeudi 18 novembre 2021, à 18 heures 30  
Aula du Cycle d'orientation de Riaz, Rue Michel-Corpataux 11, à Riaz

---

- Présents** : selon listes des présences
- Président** : M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère
- Vice-présidente** : Mme Marie-France Roth Pasquier
- Membres du comité** : Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Syndic, Gruyères  
Fragnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche, Syndique, Marsens  
Gaillard Bertrand, Secteur Rive droite, Syndic, La Roche  
Morand Jacques, Secteur Commune de Bulle, Syndic, Bulle  
Pharisa Olivier, Secteur Intyamon, Syndic, Bas-Intyamon  
Rey Noam, Secteur Sionge, Syndic, Vuadens  
Rime Bernard, Secteur La Jogne, Vice-syndic, Val-de-Charmey  
Wyssmueller Nicolas, Secteur Commune de Bulle, Conseiller communal, Bulle
- Délégués** : les délégués de 24 communes sur les 25 communes que compte le district
- Secrétaire régionale** : Mme Nadine Gobet
- Orateur** : M. David Fattebert, Président de l'Association des Communes Fribourgeoises ACF « Les communes face au défi de la numérisation »
- Excusée** : Commune de Pont-en-Ogoz
- 

### **Ordre du jour**

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal no 73 de l'Assemblée des délégués de printemps du 26 mai 2021
3. Message relatif au remplacement des panneaux touristiques sur l'autoroute A12
4. Budget 2022
  - 4.1 Fixation du montant de la contribution de fonctionnement
  - 4.2 Présentation du budget 2022
  - 4.3 Approbation du budget 2022
5. Message relatif à la modification des statuts et à l'adoption du Règlement des finances
  - 5.1 Présentation des modifications statutaires et approbation
  - 5.2 Présentation du Règlement des finances et adoption

6. Election au sein de la Commission financière
    - 6.1 Désignation du nombre de membres
    - 6.2 Election des membres
  7. Plan directeur régional : informations et suite du dossier
  8. Informations
    - 8.1 Etude de faisabilité et d'opportunité d'un processus de fusion de communes
  9. Divers
    - 9.1 Présentation de l'Association des Communes Fribourgeoises ACF « Les communes face au défi de la numérisation », par M. David Fattebert, Président
- 

**L'Assemblée est déclarée ouverte à 18 heures 35.**

## **1. Salutations – Contrôle des présences**

**M. le Président** souhaite la bienvenue et relève que la pandémie de COVID-19 étant malheureusement toujours d'actualité, le Comité de direction a décidé une nouvelle fois, que l'Assemblée des délégués aurait lieu dans une salle suffisamment grande pour accueillir les participants avec le maximum de précaution. Il espère que durant l'année 2022, l'Association pourra reprendre ses habitudes et siéger à nouveau dans les Secteurs du district.

Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Syndics, Conseillères et Conseillers communaux, membres du Comité de direction ainsi M. David Fattebert, Président de l'Association des Communes Fribourgeoises et Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale. Il salue également Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et les remercie de relayer nos débats et nos décisions, un relai important vers les citoyens de notre Région.

**M. le Président** désigne deux scrutateurs, soit :

- M. Jean-Pierre Valiante, Conseiller communal, Vaulruz
- M. Jean-Philippe Yerly, Syndic, Echarlens

**M. le Président** constate la présence de 24 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 112 voix celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

Les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée des documents suivants :

- Annexe 1 : Message relatif au remplacement des panneaux touristiques sur l'autoroute A12
- Annexe 2 : Budget 2022 de l'Association
- Annexe 3 : Message relatif à la modification des statuts et à l'adoption du Règlement des finances
- Annexe 4 : Statuts avec indication des modifications (la Commune de Jaun a reçu les versions française et allemande)
- Annexe 5 : Règlement des finances (la Commune de Jaun a reçu les versions française et allemande)
- Annexe 6 : Proposition d'élection au sein de la Commission financière ; ce document a été remis aux Conseils communaux, le 10 novembre 2021.

La convocation a également paru dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg.

Il demande s'il y a des remarques quant à la convocation et l'ordre du jour. Il constate que ce n'est pas le cas.

2. **Approbation du procès-verbal no 73 de l'Assemblée des délégués de printemps du 26 mai 2021**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques à formuler et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

**Décision :**

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 73 de l'Assemblée des délégués du 26 mai 2021.

3. **Message relatif au remplacement des panneaux touristiques sur l'autoroute A12**

**M. le Président** se réfère à l'annexe 1 qui informe des raisons pour lesquelles le Comité de direction propose aux délégués de participer à hauteur de Fr. 35'000.-- au financement des nouveaux panneaux touristiques d'accueil sur les autoroutes. Il s'agit de quatre panneaux à but informatif et promotionnel posés aux sorties d'autoroutes de Bulle et Rossens.

Cette demande émane de La Gruyère Tourisme qui s'est vu confier cette mission par l'Union fribourgeoise du Tourisme UFT, suite à l'acceptation d'un postulat par le Grand Conseil. La Gruyère Tourisme ne dispose pas de ressources suffisantes pour prendre en charge le montant total de Fr. 70'000.-- et sollicite le soutien de l'ARG.

**Décision :**

Les délégués approuvent à l'unanimité de participer à hauteur de Fr. 35'000.-- au maximum à la demande de financement de La Gruyère Tourisme pour les nouveaux panneaux touristiques d'accueil sur les autoroutes. Ce montant sera prélevé dans le Fonds régional d'investissement.

4. **Budget 2022**

**M. le Président** indique le budget a fait l'objet de plusieurs analyses de la part de la Commission des finances, puis du Bureau et enfin du Comité de direction qui l'a approuvé à l'unanimité lors de sa séance du 14 octobre 2021.

4.1 **Fixation du montant de la contribution de fonctionnement**

**M. le Président** rappelle que le budget est composé d'un montant de Fr. 750'000.-- versé chaque année par les communes dans le Fonds régional d'investissement et d'un montant d'environ Fr. 500'000.-- destiné aux frais de fonctionnement qui représente une contribution de Fr. 9.-- par habitant, pondérée à raison de 25% par la population légale et à raison de 75% par la population légale x l'IPF.

La parole n'est pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

**Décision :**

Les délégués approuvent à l'unanimité le maintien de la contribution de fonctionnement à Fr. 9.-- par habitant.

4.2 Présentation du budget 2022

**M. le Président** passe la parole à Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale.

**Mme Gobet** présente le budget 2022 en reprenant chaque compte et en se référant aux commentaires qui figurent en bas de page.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques ?

**M. Mooser**, Commune de Jaun, demande si le Coordinateur en aménagement du territoire sera engagé et si oui s'il est prévu qu'il soutienne aussi les communes ?

**M. le Président** répond qu'il sera engagé à 100% et qu'il soutiendra effectivement les communes avec lesquelles il aura un contact direct.

Il demande s'il y a d'autres questions et constate que ce n'est pas le cas.

4.3 Approbation du budget 2022

**M. le Président** passe au vote.

**Décisions :**

Les délégués approuvent à l'unanimité le budget 2022 des frais de fonctionnement de l'ARG ainsi que le budget 2022 du Fonds régional d'investissement de l'ARG.

5. Message relatif à la modification des statuts et à l'adoption du Règlement des finances5.1 Présentation des modifications statutaires et approbation

**M. le Président** se réfère à l'annexe 3 qui présente les modifications statutaires proposées et à l'annexe 4, soit le Message qui explique les raisons de ces modifications ainsi que la raison de la rédaction d'un Règlement des finances. A l'origine de ces éléments se trouve la nouvelle législation sur les finances communales MCH2.

Le Comité de direction a profité de cette modification statutaire imposée par cette nouvelle loi pour entreprendre un toilettage de ses statuts afin qu'ils soient en harmonie avec la gouvernance et le fonctionnement actuels. Il propose de passer rapidement à travers ces modifications, dont les délégués ont pu prendre connaissance dans le détail. Pour ce faire, il donne la parole à Mme Gobet.

**Mme Gobet** rappelle que ces statuts ont été élaborés en 1996/1997. Au moyen de slides, elle passe en revue les modifications proposées. La Commune de La Roche a relevé une erreur de numérotation dans le report des articles de référence entre les anciens et les nouveaux. Elle remercie la Commune de La Roche pour ces constatations qui seront prises en compte.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

**Décision :**

Les délégués approuvent à l'unanimité les modifications statutaires présentées par le Comité de direction avec l'inclusion des remarques faites par la Commune de La Roche concernant les articles 21, 26, al. 2 et 32.

## 5.2 Présentation du Règlement des finances et adoption

**Mme Gobet** rappelle que suite à l'introduction de MCH2, notre Association doit modifier ses statuts et adopter un Règlement des finances. Le Service des communes a mis à disposition un modèle que le Comité de direction a adapté aux activités de notre Association en se référant aux Règlements établis par d'autres associations de la Gruyère, de la Glâne ou de la Sarine. De plus, le Service des communes a reçu un exemplaire pour préavis et les remarques ont été prises en considération par notre juriste. L'annexe 5 donne des informations détaillées. Elle demande s'il y a des questions.

**Q. :** A l'article 2, la limite d'activation des investissements est fixée à Fr. 50'000.--. Est-ce que ce montant doit être repris dans les comptes des communes ?

**R. :** Il s'agit du Règlement des finances de l'Association. Les Communes doivent établir leur propre Règlement.

**M. le Président** relève que ces chiffres doivent être nuancés car l'ARG ne fait pas d'investissement et ne procède pas, par exemple, à des constructions.

Il demande s'il y a d'autres questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

**Décision :**

Les délégués approuvent à l'unanimité le Règlement des finances.

## 6. Election au sein de la Commission financière

### 6.1 Désignation du nombre de membres

**M. le Président** fait savoir qu'afin d'uniformiser les procédures, les cinq comités des associations intercommunales gruériennes que sont l'Association Régionale la Gruyère, l'Association intercommunale « Sports en Gruyère », l'Association des CO de la Gruyère, Option Gruyère et le Réseau Santé et Social ont décidé, sous l'impulsion de la Préfecture, d'appliquer le même schéma de fonctionnement, tel qu'il a été décrit dans le courrier que la Préfecture a adressé aux communes le 15 octobre 2021.

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués de désigner cinq membres appelés à siéger au sein de la Commission financière de l'ARG. Un siège est attribué à la Commune de Bulle et quatre sièges aux autres communes gruériennes.

Il demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

## 6.2 Election des membres

**M. le Président** indique que les communes ont adressé leurs propositions à la Préfecture qui a procédé à une répartition par tirage au sort pour les cinq associations intercommunales.

Il demande s'il y a d'autres candidatures, des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

### Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité l'élection au sein de la Commission financière de :

- M. Dupasquier Philippe, Membre de la Commission financière du Conseil général, Bulle
- M. Hassler Nicolas, Syndic, Sâles
- M. Macheret Dominique, Syndic, Botterens
- M. Philipona Alain, Président de la Commission financière, Crésuz
- M. Mooser Michael, Membre de la Commission financière, Jaun

## 7. Plan directeur régional : informations et suite du dossier

Où en est le plan directeur régional ? **M. le Président** aurait souhaité pouvoir donner des nouvelles fraîches et précises, mais cela ne sera malheureusement pas possible. Après le dépôt des déterminations des communes à la fin juin 2021 et pour quelques communes au 15 juillet 2021, l'ARG était dans l'attente du retour des préavis des Services de l'Etat et du Service des constructions et de l'aménagement SeCA pour la fin du mois d'août 2021. Ce jour, 18 novembre 2021, l'ARG n'a malheureusement toujours pas reçu ces déterminations qui sont déterminantes pour la suite. Elles sont attendues pour la fin de ce mois de novembre 2021. En raison de ce retard important, l'ARG a été contrainte de revoir son calendrier.

**M. le Président** rappelle que l'ARG a reçu plus de 700 remarques suite à la mise en consultation publique qui s'est déroulée au début de l'été. Sur ces 700 réactions, 350 concernent le seul projet Goya Onda. Les 25 communes gruériennes se sont déterminées ainsi que 23 associations, une association professionnelle, 5 entreprises, 5 institutions politiques, 3 partis politiques, 40 particuliers et une région voisine. Ces réponses ont été traitées par notre Chef de projet M. Alain Renaud du Bureau Archam & Partenaires SA. Il attend maintenant les retours des Services de l'Etat pour établir une synthèse d'ensemble. Avec notre mandataire, l'ARG a fixé le calendrier suivant en espérant qu'il sera tenu.

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Décembre                   | Validation par le COPIL du rapport de consultation   |
| Janvier                    | Mise au concours du poste de Coordinateur  |
| Janvier                    | Publication du rapport de consultation avec un droit d'être entendu de 30 jours, valable pour les communes et les privés |
| Janvier                    | Séance ARG-SeCA afin de régler les éventuelles divergences   |
| Février                    | Au terme du délai du droit d'être entendu, synthèse des remarques par le Bureau Archam                                   |
| Deuxième partie de février | COPIL – Validation des documents   |
| Mars                       | Envoi des documents finalisés aux délégués de l'ARG  |
| Mars                       | Engagement du Coordinateur avec entrée en fonction au 1 <sup>er</sup> Juin ou au 1 <sup>er</sup> juillet 2022            |

|                      |  |
|----------------------|--|
| Fin mars/début avril | Assemblée extraordinaire de l'ARG pour approbation du PDR<br>Envoi au SeCA |
| Début juillet        | Approbation par le Conseil d'Etat de Fribourg                              |

Notre Association paie la perte de plus d'une année, l'année 2020 ayant été complètement paralysée par la pandémie de COVID-19. C'est un regret pour **M. le Président** qui n'a pas pu tenir le calendrier initialement prévu, avec une validation pour la fin de cette année 2021.

Il demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas.

## 8. Informations

### 8.1 Etude de faisabilité et d'opportunité d'un processus de fusion de communes

**M. le Président** relève que la campagne électorale pour la Préfecture, qui s'achève dans quelques jours aura eu un mérite, celle de placer le projet Fusion 25 au cœur des discussions. Certains candidats ont regretté de n'avoir pu accéder au contenu du rapport final. Ce rapport est désormais prêt, après avoir été discuté et modifié jusqu'à la fin octobre 2021. En accord avec le Comité de direction, il a été décidé de ne pas le rendre public avant la fin de la campagne, une campagne étant par nature un débat passionné. Et le rapport aurait été vite pris en otage par les stratégies des uns et des autres.

L'analyse de plus de 50 pages constitue un document relativement dense, riche de propositions novatrices et de perspectives nouvelles, qui mérite une lecture attentive et sérieuse. **M. le Président** a, comme les participants ici présents, entendu certaines voix s'élever, sans en connaître le contenu, contre cette réflexion fondamentale sur la gouvernance communale, sur les divers scénarios afin que le premier et essentiel échelon de la démocratie helvétique puisse retrouver une autonomie qu'il a perdue. S'ériger à ce stade contre ce projet, c'est refuser toute réflexion, c'est s'opposer à tout débat, c'est tuer dans l'œuf l'indispensable discussion qui doit prochainement être proposée à la population gruérienne.

Là encore, un regret, celui de n'avoir pu entamer ce débat populaire et démocratique avant les élections communales du printemps. Le projet de rapport, déposé en mars 2020, quelques jours avant le confinement qui nous a été imposé, est resté enfermé dans un tiroir dans l'attente de jours meilleurs. **M. le Président** espère que ces jours sont de retour et que durant l'année 2022, au début d'une nouvelle législature, cette étude de faisabilité puisse être présentée, analysée, discutée, critiquée.

C'est tout le mérite de cette démarche : elle s'inscrit en dehors de tout processus concret de fusion. Aucune bagarre sur le taux d'impôt, sur le nom de la commune, sur la répartition des sièges au sein du futur Conseil, sur la localisation du Bureau communal.

Ce projet Fusion 25 propose une réflexion de fond sur l'avenir du niveau communal, sur la meilleure gouvernance communale possible afin de répondre aux enjeux de demain, qui pour la plupart, dépassent les limites communales actuelles : l'aménagement du territoire, la gestion des zones d'activité, le développement d'infrastructures de mobilité plus durables, le vieillissement de la population, la politique culturelle, la stratégie touristique réorientée vers les 4 saisons, la gestion des ressources naturelles – gestion du gravier et de l'eau -, la valorisation des paysages de notre district.

Six chapitres structurent cette riche radiographie. Un premier décrit l'organisation des organes du projet et ses différentes étapes. Un deuxième établit un état des lieux du district, des difficultés rencontrées par les communes et leurs élus, des attentes et des craintes de la population. Viennent ensuite un inventaire de l'ensemble des prestations fournies par les communes, selon la législation fribourgeoise, et la détermination du niveau de proximité avec laquelle chaque prestation doit être offerte. Le cinquième chapitre analyse les facteurs exogènes de changement qui ont déjà et qui auront un impact à moyen et long terme sur le rôle et la mission des communes. Parmi ces facteurs, les changements technologiques et techniques qui vont modifier de manière substantielle le rapport entre l'autorité et l'administré. Le dernier chapitre propose des scénarios de gouvernance pour une grande commune, avec le souci du maintien d'une représentation de proximité.

Ce rapport sera présenté à la presse avant qu'il soit mis en consultation auprès des communes au début de l'année prochaine. Et lorsqu'il aura été validé par le Comité de direction de l'ARG et le Comité de pilotage COPIL, il conviendra, comme l'ARG l'a souhaité depuis le début, il y a cinq ans déjà, que ces idées soient débattues au sein de la population, des partis politiques, des associations et des mouvements qui ont le souci de l'intérêt collectif. Quelle que soit la personne que le peuple choisira pour la Préfecture le 28 novembre prochain, le nouvel élu s'est engagé à lancer ce débat démocratique. Lequel pourrait déboucher sur un sondage ou un vote consultatif. Mais il est certain que ce débat trouvera écho dans ceux que le Directeur des institutions, M. Didier Castella, a lancé avec son projet de réforme des institutions régionales. **M. le Président** est convaincu que le projet Fusion 25 participera à alimenter le débat d'idées initié par l'Etat de Fribourg.

Dans la mesure où il reviendra à son successeur de conduire les prochaines étapes, il est légitime d'attendre son élection pour, ensuite, présenter plus largement le contenu de ce travail.

## 9. **Divers**

**M. le Président** demande aux délégués si un point doit être abordé et constate que ce n'est pas le cas.

Avant de passer la parole à M. le Président de l'ACF David Fattebert, pour qu'il puisse évoquer le défi de la numérisation auquel sont confrontées les communes, **M. le Président** souhaite dire quelques mots en forme de conclusion de ces deux législatures passées à la tête de l'ARG soit de 2012 à 2021. Il ne fera pas le rappel de ces dix années ni l'inventaire des réalisations et manquements. Il souhaite davantage orienter son propos vers l'avenir, la seule chose qui soit motivante et sur laquelle on peut avoir – un peu – d'influence.

Il se souvient de ses premiers pas à la tête de l'ARG en janvier 2012. L'Association bataillait ferme autour de clés de répartition introuvables. Et c'est la proposition d'une nouvelle association - Sports en Gruyère, mise sur pied l'année suivante – qui a permis de débloquer la situation en favorisant d'autres équilibres, notamment avec la prise en charge de certains déficits de fonctionnement. En 2020, à l'autre bout de la période, une autre association s'est constituée afin de rassembler les forces autour d'autres enjeux, les structures d'accueil de la petite enfance, les crèches, les activités jeunesse, mais aussi la culture et la création.

Mais le principal dossier qui va occuper l'ARG durant la législature qui vient, c'est naturellement le Plan directeur régional PDR et la mise en œuvre des 13 mesures qui le charpentent. Il n'est pas

certain que tout le monde ait saisi les enjeux de ce PDR et les conséquences qu'il aura sur la vie du district, sur son développement économique, sur la redistribution non seulement de la population mais aussi de la richesse économique créée.

Avec ce PDR, l'ARG se trouve à la croisée des chemins. Elle est dans une position assez identique à celle qu'elle occupait à sa création à la fin des années 1970. En intégrant la gestion du territoire et en prenant la responsabilité de la mise en œuvre d'un Plan directeur ambitieux, l'ARG sera contrainte de revoir sa gouvernance et son organisation. Et comme il s'agira pour l'ARG d'intégrer également, et prochainement, l'Association de La Gruyère Tourisme, c'est une réflexion de fond qui sera nécessaire afin de réinventer l'ARG et de lui donner les moyens de ses ambitions. Une ARG forte, et mobilisée au service du progrès régional et de la qualité de vie de sa population, c'est le gage d'une région forte et écoutée à l'échelle du canton.

Autre enjeu : le financement des mesures inscrites au PDR, notamment les infrastructures de mobilités nouvelles et plus durables, mais aussi des infrastructures de loisirs et touristiques dont l'utilité régionale est évidente. Ce sont de futurs et nouveaux investissements qui attendent l'ARG et qui réclameront rapidement des débats et des décisions.

Le dernier et gros enjeu est inscrit au cœur du Plan directeur régional, sans qu'il soit toujours très visible ou démonstratif. Le PDR met en application le Plan directeur cantonal PDCant qui, lui-même, met en œuvre la Loi fédérale – très restrictive – sur l'aménagement du territoire (la fameuse LAT). Les deux principaux principes qui régissent ces lois et documents de planification sont de potentielles sources de divisions et de cassures.

De quoi s'agit-il ? Ces cadres légaux imposent :

1. une concentration des activités économiques au sein de zones centrales et alimentées par des infrastructures de mobilité
2. une densification des agglomérations qui verront leur population croître beaucoup plus vite que les zones rurales.

Cette double concentration et densification risque à moyen terme de créer une Gruyère à deux vitesses si la Région elle-même ne trouve pas les correctifs afin d'assurer une meilleure répartition des recettes fiscales. Les solutions ne sont pas multiples : soit on met en place un système de péréquation – système extrêmement complexe et très difficile à mettre en œuvre -, soit on élargit le territoire communal à la Région afin que le bien-être de l'agglomération profite aux périphéries plus rurales et plus éloignées.

Personne ne connaît la vitesse avec laquelle ces changements auront lieu, mais ils auront lieu. Et pour terminer, ce que souhaite **M. le Président**, c'est qu'une bonne conscience des dangers permet de les éviter. Il souhaite que la Gruyère poursuive sur le chemin qui lui a permis d'avancer de manière plutôt positive ces dernières décennies. Ce chemin c'est celui de la complémentarité et de la solidarité. Complémentarité entre la ville et la campagne, la montagne et la plaine, entre les pôles touristiques et les zones de détente. Solidarité entre toutes les composantes du district, entre la zone de Planchy et les régions d'alpage, entre les urbains et les paysans, entre jeunes et vieux. Cette solidarité s'exprime depuis plus de 40 ans dans le slogan Penser Gruyère. Et il souhaite que ce slogan flotte longtemps, très longtemps sur le drapeau de l'ARG.

**Mme Roth Pasquier**, Vice-présidente et **Mme Gobet** prennent à leur tour la parole pour remercier M. le Président pour son engagement durant toutes ces années passées à la tête de l'ARG.

9.1 Présentation de l'Association des Communes Fribourgeoises ACF « Les communes face au défi de la numérisation », par M. David Fattebert, Président

**M. le Président** a le plaisir de donner la parole à M. David Fattebert, Président de l'Association des Communes Fribourgeoises ACF.

Au moyen d'une présentation PowerPoint jointe au présent procès-verbal, **M. Fattebert** présente le Guichet numérique.

Il demande s'il y a des questions.

**M. Morand**, membre du Comité de direction, Commune de Bulle relève que dans la situation actuelle, les frais communaux de personnel ne sont pas suffisamment pris en considération. Ils sont convaincus qu'avec un guichet numérique unique, toutes les communes ont à y gagner.

**M. Mooser**, Commune de Jaun, relève que sa Commune est petite et a peu de moyen financier. Ils sont ouverts à une telle proposition et attendent de voir quelle sera la priorisation.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres questions et constate que ce n'est pas le cas.

En cette dernière Assemblée de l'année, au nom de tous ses collègues du Comité direction et en son nom personnel, **M. le Président** remercie les délégués pour leur participation et pour leur engagement tout au long de l'année écoulée.

Il est probable qu'il ne verra plus un certain nombre d'entre eux jusqu'à la fin de l'année. Il souhaite donc d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année. Et bon vent.

L'Assemblée est levée à 20 heures.

### Association Régionale la Gruyère

Le Président :  
Patrice Borcard, Préfet



La Secrétaire régionale :  
Nadine Gobet



**Annexe :** Présentation PowerPoint de l'Association des Communes Fribourgeoises ACF « Les communes face au défi de la numérisation », par M. David Fattebert, Président

**Distribution :** - Mmes et MM. les délégués  
- Conseils communaux  
- Comité de direction

Bulle, le 24 novembre 2021